

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 19

Artikel: Les hannetons
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192941>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

Document historique.

A propos de la manifestation patriotique qui a eu lieu le dimanche 24 avril, à Vidy, pour célébrer le 169^{me} anniversaire de la mort du *major Davel*, on lira sans doute avec intérêt le document ci-dessous, qui est, croyons-nous, assez peu connu. C'est une lettre sur l'entreprise du martyr de notre indépendance, communiquée à la *Gazette de Lausanne*, en juin 1856, par M. le préfet Vittel, de Rolle. Nous reproduisons textuellement :

Pièce inédite.

Lettre de M. Ruchat, professeur en éloquence de Lausanne, à M. Valier, châtelain de Rolle, son beau-frère, du 1^{er} avril 1723, concernant la Rébellion de M. le Major Davel de Cully et de ses complices, manifestée à Lausanne le jour précédent 31 mars.

Monsieur mon très cher frère !

J'ai cru que je vous ferois plaisir de vous apprendre un événement étrange et inouï, qui a rempli notre ville de tumulte hier et aujourd'hui. Hier, vers le midi, M. le major Davel entra dans cette ville avec 550 hommes et quelques dragons, tous bien armés, sous Prétexte de quelque ordre secret de LL. EE. les ayant amenés de Cully et de toute La Vaux. Il fit assembler le Conseil, et là il harangua vivement, exhortant MM. de Lausanne à lever l'étendard de la rébellion contre LL. EE. et à s'ériger en république et à lui donner 2 ou 300 hommes, qu'il offroit d'aller jusqu'à Gumine, même jusqu'à Berne, etc., alléguant diverses raisons de mécontentement, le Consensus, la monnoie, la venalité des charges et les malversations des Baillifs, etc. Il les assura en même temps qu'il auroit bientôt 3 ou 4 mille hommes qui devoient le suivre et qu'il auroit du secours de MM. de Fribourg. MM. les conseillers rejetèrent tout d'une voix une proposition de cette nature, mais pour donner à LL. EE. une preuve plus étendue de leur fidélité, firent semblant d'agréer son projet, envoyèrent incessamment des ordres dans tous les villages du Baillage pour faire venir les milices à grande hâte. En attendant, ils le firent conduire au Lyon-d'Or, où ils le régalerent, le faisant garder à vue par quelques conseillers qu'on lui donna pour compagnie sous prétexte de lui faire honneur ; et ce matin quand les milices du Baillage sont arrivées et qu'ainsi MM. de Lausanne se sont trouvés plus fort que les troupes de M. Davel, ils l'ont fait saisir et conduire en prison au château ce matin à 7 heures, où il est les fers aux pieds et aux mains. MM. de Lau-

sanne ont été assemblés en Conseil jusqu'à 1 heure après minuit et ont expédié trois courriers à Berne pour donner avis de tout à LL. EE. : l'un hier à l'entrée de la nuit, l'autre à minuit et l'autre ce matin. M. Davel avait pour complice M. le curial Davel, qui a été cassé de notariat ces jours passés. On l'est allé prendre à Cully et je l'ay vû amener icy après-midi, escorté d'une trentaine de dragons. On parle encore de quelques autres complices qu'on a envoyé prendre. Un homme venu hier de Fribourg dit qu'il avait vu en passant 4 compagnies de milices assemblées. Quand on vid arriver hier ce major avec son monde, on crut d'abord que Genève était en danger et qu'il avait ordre d'aller incessamment à son secours ; mais quand le soir j'appris qu'il y avait garnison au Château, qu'on y avait levé le pont-levis et que la chambre Ballivale y étoit assemblée, je ne doutai plus qu'il n'y eut quelque trahison, mais ce monsieur là aurait été de tous les hommes du monde celui que j'aurais le moins soupçonné. Dieu nous garde de traitres et de trahison.

Je suis très affectueusement, M. mon très cher frère, votre très humble et obéissant serviteur,

RUCHAT.

A Lausanne, ce jeudi 1^{er} avril 1723.

P.S. MM. de Lausanne se sont conduits dans cette occasion avec toute la prudence imaginable. Il est certain que s'ils avoyent fait saisir M. Davel sur la chaude, avant que les milices du Balliage fussent arrivées, ses partisans et ses amis auroient voulu le défendre : il y aurait eu du massacre de part et d'autre.

Les hannetons.

On se préoccupe un peu partout dans nos campagnes de la très prochaine visite des hannetons et des moyens les plus rapides et les plus efficaces de les détruire. A ce propos, nos abonnés liront avec intérêt les lignes suivantes empruntées à une spirituelle chronique de Fulbert-Dumonteil, dans le journal *La France* :

Cet aimable insecte, si agréablement répandu sur la surface du globe, est tout bonnement le type du ravageur, l'idéal du goinfre, la quintessence de la voracité, je ne sais quel Attila ailé, panaché d'un Vitellius insatiable et bourdonnant. Regardez-le : il est armé pour détruire, il est fait pour dévorer ; il est lourd, il est pataud, il est familier, il se donne des airs d'une bonne grosse bête ; mais sous cette apparence d'innocence et de gaucherie, il cache les plus effroyables instincts : d'un arbre il fait un squelette, d'un verger un dé-

sert, d'un bois un cimetière. Il pénètre partout, envahit tout, détruit tout, rongé tout : feuilles, bourgeons, tendre écorce, rameaux verts, fleurs naissantes, fruits à venir ; il dépouille les bois et tond les vergers comme s'il avait une paire de ciseaux dans sa bouche d'ogre ailé.

De toutes les variétés du hanneton la plus monstrueuse et la plus terrible est le hanneton de Chine. Grosseur énorme, appétit formidable, c'est le désespoir des agriculteurs si habiles et si patients du Céleste-Empire ; c'est le grand dévorant des campagnes, c'est le genséric du monde végétal. En 1850, une trombe de hannetons s'abat un soir sur la ville de Canton. Le ciel est noir, les toits grouillants, les places et les rues mouvantes, routes grises, les airs crépitants. Devant cette invasion formidable, les habitants terrifiés se barricadent dans les maisons, et les portes, les fenêtres ne s'ouvrent qu'après le départ de ces assaillants du ciel. Sur leur passage il ne reste pas une feuille, un bourgeon, un brin d'herbe. Dans les environs de Pékin, il n'est pas rare de voir le palanquin d'un mandarin obligé de revenir en arrière sous l'assaut opiniâtre d'un essaim prodigieux de ces hannetons que les Chinois appellent « mouches du diable. » Est-ce qu'en 1840, aux portes de Paris, la diligence de Versailles ne fut pas obligée de rebrousser chemin sous une invasion de hannetons ? Voyageurs et chevaux en étaient criblés ; la voiture en était grouillante et tapissée, le ciel tout noir.

Le hanneton arrive en mai pour nous quitter vers la fin de juin, et ce n'est vraiment pas trop tôt. Qu'arriverait-il de nos récoltes et de nos champs si ce goinfre restait à table tout l'été ?

Les cultivateurs ne doivent pas oublier que les hannetons sont des insectes à habitudes sédentaires, qu'ils ne s'éloignent guère des lieux où ils sont nés et pondent leurs œufs dans un rayon très restreint. En pratiquant le hannetonnage sur leurs terres, les agriculteurs les débarrasseront en grande partie des vers blans à éclore, sans crainte que des insectes éloignés viennent prendre la place de ceux qu'ils auront anéantis.

Victor Cambon, d'une compétence si autorisée, donne aux agriculteurs la façon très simple d'utiliser le nuisible hanneton.

Les hannetons vivants, enfermés dans un sac, seront introduits dans un vieux tonneau où l'on versera aussitôt de 500 à un kilogramme de sulfure de carbone. Un couvercle bouchera le tonneau aussi parfaitement que possible. Au bout de quelques heures, tous les hannetons seront asphyxiés ; il suffira alors de les jeter sur la fosse à fumier, ou si la

quantité en est trop considérable, d'en faire un compost en les mélangeant avec de la chaux vive; l'humidité des hannetons aura bientôt éteint cette chaux et le propriétaire pourra conserver en meule ce mélange pour la fumure de ses récoltes.

Dans quelques contrées d'Europe, on a imaginé, pour prendre les hannetons, un piège assez original, et c'est un fait bien curieux que ce même système soit aussi employé en Chine: Au centre de réflecteurs on place une lampe et devant cette lampe une glace non étamée.

Au pied de la glace, se trouve une ouverture en forme d'entonnoir qui aboutit à un sac.

Attirés par la lumière, les hannetons se précipitent follement sur la lampe, se heurtent à la glace, tombent dans l'entonnoir et disparaissent dans le sac.

L'étourderie est un grand défaut...

Disons un mot de la larve du hanneton, du ver blanc, si célèbre lui-même dans les annales de la destruction. On connaît ce gros ver, d'un blanc sale, au corps sordide, recourbé en croissant, comme s'il avait de la peine à joindre les deux bouts, lui qui se gave à plaisir des racines les plus jeunes et les plus savoureuses.

Ce bandit mystérieux ravage les champs, les jardins et les potagers où il multiplie avec une ténébreuse ardeur ses dégâts souterrains, et, s'il est dodu à faire éclater ses anneaux sordides, ce n'est pas, je vous assure, d'avoir sucé les pierres.

Cet effroyable sybarite est aussi frileux que glouton. Aussi s'en débarrasse-t-on en creusant des trous qu'on remplit de fumier. Ce travail — que la Société protectrice des animaux ne saurait désapprouver — se fait en mars. En juin, par un beau soleil, on découvre les trous ponctués et grouillants d'innombrables insectes. Nul besoin d'écraser ces vers blancs, qui périssent aussitôt à l'ardente chaleur et fumeront de leurs cadavres la terre qu'ils ont épuisée.

Le Pont-Pichard.

Débats du Grand Conseil au sujet de cette construction. — 1836.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le projet de correction des traversées de Lausanne, dans lequel rentrait la construction du Grand-Pont, fut porté deux fois devant le Grand Conseil: en automne 1836 et au printemps de 1838. Voici les passages les plus saillants de la longue discussion qu'il provoqua, dans la session d'automne de 1836 et au cours de laquelle le Conseil d'Etat se montra des mieux disposés pour la ville de Lausanne. Car il ne faut point ignorer que déjà à cette époque de profondes rivalités existaient entre la capitale du canton et les campagnes, ainsi que cela ressort du reste de ces paroles du rapporteur, M. Ruchet, de Baulmes:

...Et nous devons le dire, nous divergeons entièrement de vous avec cette susceptibilité ombrageuse qui signale chaque accroissement de la capitale comme un élément de danger pour la liberté. Nous croyons que le canton de Vaud, avec ses campagnes riches

et populeuses, avec ses nombreuses petites villes, avec son régime constitutionnel et l'esprit qui lui donne vie, est moins que tout autre pays en position de redouter l'envahissement d'une localité et l'influence exagérée du centre, surtout lorsque ce centre n'est au fond qu'une population commune à tous. Lausanne peut s'agrandir sans danger pour notre état politique; dès lors, il est à désirer qu'il le fasse, puisque tout le pays se ressentira nécessairement de sa prospérité.

M. Delarottaz, critiquant le projet présenté, trouve que le circuit que l'on veut faire faire à la route d'enceinte par la promenade dite Derrière-Bourg, pourrait être plus simple; il pense que l'on pourrait établir un grand pont qui partirait de la place de St François jusqu'à l'hôtel de la Couronne, dans la rue de Bourg, ce qui permettrait d'arriver à la rue de Martheray par une pente moins rapide que celle qui existera encore vers la terrasse qui est au bas de cette dernière rue.

M. Jaquet. On a examiné si la traversée pouvait se faire par l'intérieur de Lausanne; toutes les tentatives de l'ingénieur ont échoué contre les pentes rapides des rues et leur peu de largeur. A-t-on oublié que Lausanne a été bâti dans un temps où l'on allait à pied, et ne sait-on pas qu'aujourd'hui 400,000 chars et voitures y passent par année?

M. De Miéville, d'Yverdon, qui n'est dirigé, dit-il, par aucun motif de rivalité contre la capitale, déclare ne pas vouloir voter les routes de Lausanne, le projet lui paraissant contraire aux intérêts du pays. La seule des constructions projetées qui intéresse le canton est celle qui joindra la route d'Orbe au quartier de Martheray. Quant à cette autre route, cette espèce de tunnel sous la Barre, il ne la considère que comme un chemin de troisième classe duquel l'Etat n'a pas à se mêler.

M. de la Harpe, président du Conseil d'Etat, fait remarquer que de tous côtés le canton se présente traversé de routes magnifiques, mais que dans le chef-lieu elles deviennent de véritables précipices, et il énumère ainsi les constructions nouvelles qui ont été réparties entre les divers districts:

Dans le district de Nyon, superbes réparations entre Nyon et Coppet, et route de Nyon à St-Cergues. Dans le district de Rolle, chemin pour faciliter l'accès dans la ville de Rolle des produits de la montagne. Dans le district de Morges, construction du pont de la Venoge et chemin de Morges au signal d'Echichens. Dans le district de Cossonay, adoucissement de la pente de Pompaples et de celle entre Cossonay et Penthaz. A Orbe, construction d'un pont magnifique. Pour le district d'Yverdon, construction de la grande route d'Yverdon à Lausanne. Améliorations diverses apportées aux routes dans les districts de Moudon, Payerne et Avenches. Pour ceux d'Oron et des Ormonts, deux routes fort chères. Dans le district de Lavaux, réparation d'une route qui était peut-être le plus mauvais chemin de l'Europe. — Lausanne n'a eu jusqu'ici d'autre

lot que la route de Lutry, auparavant si mauvaise et dont la reconstruction est peut-être plus utile à Lavaux qu'à Lausanne.

L'ensemble du projet est adopté en premier débat.

Au second débat, M. Bergier se demande si, comme on l'a proposé, on pourrait obliger les cercles environnants de contribuer pour une part aux frais des améliorations demandées, car ils auront toujours les montées de Montbenon et de Lutry à franchir. N'auront-ils pas le droit de dire que c'est un impôt injuste dont on les frappe dans l'intérêt seul de Lausanne. Il fait en outre remarquer que si, comme on l'a dit, Lausanne donnait 200,000 francs pour les avantages qu'elle retirera, elle serait peut-être dans l'impossibilité, après le paiement de cette somme, de continuer le marché couvert qu'elle a commencé, et qu'il est convenable de retarder de quelques années les immenses travaux projetés, afin qu'au bout de ce temps, si l'on demande quelque chose aux cercles voisins, ils aient l'espoir de trouver à Lausanne un marché couvert. — Il s'agissait sans doute alors de la Grenette.

M. Buvelot votera les propositions de la commission:

Depuis 30 ans, dit-il, Lausanne a versé dans la caisse de l'Etat la dixième partie de tous les impôts qui ont été perçus, et, depuis 30 ans, on n'a rien fait pour Lausanne. Les députés de Lausanne ont voté avec empressement toutes les routes extérieures et l'on trouve mauvais qu'on s'occupe enfin de réformer la traversée de la ville, qui est dans un état déplorable.

M. Delarottaz combat le projet et estime que les routes proposées seront toutes à l'avantage de Lausanne, puisqu'elles amèneront des voyageurs. Le chef-lieu a en outre l'avantage d'être la résidence de toutes les autorités qui y vivent et font de la dépeuse; il doit donc supporter les charges résultant des améliorations demandées.

M. de la Harpe, président du Conseil d'Etat:

On dit que la reconstruction de la traversée de Lausanne ne profitera qu'aux Lausannois. Ceux dont les propriétés seront morcelées par les nouveaux tracés prennent cet argument pour une amère dérision. Pense-t-on peut-être que le propriétaire d'un immeuble valant 100,000 francs, et voisin du grand pont qui sera construit en Pépinet, soit fort satisfait que sa maison soit condamnée à ne plus voir le soleil. Les magasins de la rue de Bourg, qui se louent de 4 à 800 francs, ne diminueront-ils pas considérablement de valeur quand de nouveaux bâtiments auront été élevés au bord de la grande route?...

Ce n'est pas à Lausanne que l'Etat dépense tout ce qui concerne les frais du culte, de la police générale, des routes et les traitements des fonctionnaires publics. Si l'on est jaloux de la prospérité de Lausanne, qu'on transporte l'Académie sur la montagne et le gou-